

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.
▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 20 décembre 1845.

Notre gouvernement n'a pas vu sans inquiétude le duc de Bordeaux à Londres; il n'a pas pu cacher son dépit, et nous avons vu tour à tour ses journaux jouer l'indifférence et la colère, essayer aussi de la raillerie et quelque peu de la diffamation. Si on en croit certaines rumeurs et certains articles de journaux, des notes actives ont été échangées en cette circonstance entre la cour de France et le cabinet britannique.

« Nous pouvons assurer, dit le journal la Patrie, malgré la dénégation de la Presse, que c'est sur les instances du gouvernement français que le duc de Bordeaux a été invité par lord Aberdeen à quitter immédiatement Londres. Le comte de Sainte-Aulaire a été chargé de remettre au cabinet de Saint-James une note énergique, dans laquelle le gouvernement français menaçait de rappeler son ambassadeur si l'on ne faisait pas droit à sa demande. Nous le répétons, nos propres renseignements à ce sujet sont puisés à une source authentique. »

Nous voulons croire la Patrie bien renseignée : nous ne doutons pas que M. de Sainte-Aulaire n'ait été chargé de remettre au cabinet de Saint-James une note énergique pour obtenir que le duc de Bordeaux fût invité à quitter Londres; mais nous sommes persuadés que lord Aberdeen n'en a pas fait grand cas.

M. Guizot voudrait faire croire qu'il a en Angleterre une grande influence, que nos rapports avec cette nation sont solidement établis; mais il ne donnera pas le change à l'opinion sur ce point, et ses notes concernant le duc de Bordeaux seront considérées pour ce qu'elles valent, pour de vaines protestations.

Le voyage du duc de Bordeaux à Londres était annoncé longtemps à l'avance. On savait parfaitement en France que des partisans de la branche aînée feraient une démonstration hostile à la branche cadette, que des projets de restauration seraient mis en avant, qu'on chercherait enfin à réveiller d'anciennes sympathies en faveur du prétendant. On avait donc le plus grand intérêt à empêcher de pareils actes, et on a dû y songer.

A l'époque du voyage du duc de Nemours à Londres, qu'a-t-on dit? que le futur régent ne s'était décidé à aller visiter la reine Victoria qu'afin de la détourner de toute entrevue avec le duc de Bordeaux. On n'avait donc pas alors assez de confiance dans la bonne amitié de l'Angleterre pour lui demander d'agir contre le duc de Bordeaux par voie diplomatique; on a mieux aimé employer des voies détournées que des voies directes, des pourparlers intimes que des notes. On n'a pas réussi en beaucoup de points.

Le duc de Bordeaux n'a pas été reçu à la cour de Londres, mais on lui a laissé la plus complète liberté d'action. Il a pu y tenir sa petite cour sans le moindre inconvénient. Et on parle aujourd'hui de notes énergiques de M. Guizot! Mais ces notes vien-

nent trop tard; pour qu'elles pussent être considérées comme ayant quelque importance, il faudrait qu'elles eussent produit quelque résultat, et elles ont été sans effet.

On parle aujourd'hui de l'injonction adressée au duc de Bordeaux de quitter Londres, et depuis dix jours les journaux légitimistes nous annoncent son départ pour l'Ecosse. On lui demande donc de faire ce qu'il avait résolu de faire. N'est-ce pas là un jeu? Lord Aberdeen ne se moque-t-il pas de nous?

La demande d'expulsion du duc de Bordeaux nous paraît motivée par les usages du droit des gens; nous ne la blâmerons pas, Mais nous voudrions savoir pourquoi on a tant tardé à la faire. nous voudrions savoir enfin, puisqu'on ne voulait pas souffrir patiemment toutes les intrigues du parti légitimiste, pourquoi on ne s'en est véritablement occupé qu'au moment même où elles touchaient à leur terme.

Nous nous rappelons que, sous le ministère Molé, la cour de France s'émut aussi de la présence d'un autre prétendant dans un pays voisin de la France: nous voulons parler du prince Louis Bonaparte qui était venu habiter la Suisse. Que fit aussitôt le gouvernement français? Il demanda énergiquement son éloignement et l'obtint; il n'attendit pas que le prince Louis Bonaparte eût réuni autour de lui des partisans, reçu des ovations, enfin tenu une cour. Le prince Louis vivait à peu près isolé: on n'en tint pas compte, on exigea qu'il partît; on fit même une démonstration militaire contre la Suisse, et quelques détachements de notre garnison se dirigèrent vers la frontière de Genève.

La cour se montra alors d'une grande susceptibilité; les notes diplomatiques furent arrogantes, les actes violents. On fit bien du bruit, parce qu'on avait affaire à une nation de quatrième ordre; mais vis-à-vis de l'Angleterre on ne s'est pas permis de pareils écarts, et on n'a rien demandé énergiquement, nous en sommes persuadés. On a sollicité peut-être comme une faveur l'éloignement du duc de Bordeaux, et, ainsi qu'on le voit, l'Angleterre n'a songé à l'accorder qu'au moment où le prétendant a terminé ses petites et grandes réceptions, quand il a reçu les hommages des coryphées du parti légitimiste.

Du reste, toutes ces choses s'expliqueront bientôt. Le ministère a menacé les députés qui sont à Londres de la colère de la chambre; nous verrons bien quelles interpellations leur seront adressées, et ce qu'il faut penser de certaines menaces. Certes, si des partisans de la république avaient tenu quelque conciliabule en Angleterre et si des députés y avaient assisté, on se servirait des mauvaises passions de la chambre pour leur susciter quelques persécutions; on sera plus réservé à l'égard de M. Berryer et de ses collègues, et on voudra bien considérer leur démarche comme une simple erreur, comme une étourderie sans conséquence. Le pays ne se laissera pas abuser par de vaines paroles, et, malgré les réticences des uns et les mensonges des autres, il saura la portée d'un pèlerinage qui a tous les caractères d'un attentat contre la sûreté de l'état.

Personne n'a défendu avec plus d'acharnement que M. Dumon les mesures de rigueur extrême de la politique doctrinaire. M. Dumon s'était fait connaître, sous la Restauration, en présentant la défense d'un des accusés de la conspiration militaire de 1822, et il fut nommé député en 1831. Il se fit ministériel aussitôt son entrée à la chambre. Il fut nommé avocat-général à la cour d'Angers, mais il refusa: la place était au-dessous de son mérite. Très-peu de temps après, on lui proposa les mêmes fonctions à la cour de Paris, mais il refusa encore: il lui fallait quelque chose de mieux. Il consentit, en 1832, à se laisser faire conseiller d'état aux appointements de 13,000 fr., et on le décora en même temps de la Légion-d'Honneur. Hérité de la pairie, lois contre les crieurs publics et contre les associations, lois d'intimidation, de disjonction et d'apanage, M. Dumon a tout voté et presque tout défendu. M. Dumon a souvent été rapporteur de projets importants; il s'est distingué surtout par son rapport sur les vingt-cinq millions d'Amérique, vingt-cinq millions dont l'Amérique n'a jamais vu la cinquième partie, la plupart des créances, alors qu'on discutait la loi, se trouvant entre les mains de détenteurs français qui les avaient achetées à bas prix, et qui, depuis lors, ont réalisé de fort beaux bénéfices. En dernier lieu, M. Dumon a été rapporteur du projet de loi sur les ministres d'état, et, en cette qualité, il a dû émettre des idées qui n'étaient pas du tout celles de M. Guizot. Aussi ne savons-nous comment il s'accordera avec lui si la question se représente jamais devant la chambre.

Paris, le 18 décembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'avènement de M. Dumon (du Lot) au ministère des travaux publics était un fait prévu depuis long-temps, puisque dès les derniers jours de la session close au mois de juillet on annonçait déjà qu'il devait être appelé à remplacer M. Teste. Cependant sa nomination a produit plus d'effet qu'on ne s'y attendait dans les régions ministérielles, et c'est surtout sur certains députés du centre que cet effet s'est fait sentir; ils ont trouvé que ce qu'on eût pu faire sans grand danger à la fin de la session dernière, il y avait quelque témérité à le tenter à la veille de la session qui va s'ouvrir. M. Guizot répond à cela qu'il n'aurait pas demandé mieux que d'appeler plus tôt son ami à s'associer à sa politique, mais que cela n'a pas dépendu de lui. Le maréchal Soult ne voulait pas entendre parler de la retraite de M. Teste, et, pour vaincre ses résistances à cet égard, il n'a rien moins fallu que donner l'ambassade de Berlin à son fils. C'est pour cela qu'on a tant tardé à ouvrir les portes du ministère à M. Dumon, qui arrive ainsi comme un programme politique, et, qui plus est, comme un programme provoquant.

Telles sont les réflexions qu'on faisait cet après-midi, à ce sujet, à la salle des conférences, où les nouvelles étaient rares. On y disait pourtant que M. de Salvandy devait arriver de Turin le 27, avec la pensée bien arrêtée de se présenter comme candidat à la présidence, et la conviction que si le ministère était forcé d'abandonner M. Sauzet, ce serait sur lui qu'il dirigerait toutes les voix du parti ministériel. M. de Salvandy se trompe; si le ministère est obligé d'abandonner M. Sauzet, ce sera pour se rattacher à M. Dupin, ou plutôt pour laisser la chambre à toute sa liberté et éviter ainsi de poser une question ministérielle à l'ouverture de la session.

On dit que, dans la prévision de l'insuccès de M. Sauzet, M. Martin (du Nord) a déjà en projet une combinaison judiciaire qui ferait arriver l'ex-président de la chambre à la première présidence de la cour royale de Lyon. D'après ce projet, M. Laplagne-Barris, premier avocat-général à la cour de cassation, remplacerait M. Bastard de l'Étang, président de chambre à cette cour, qui donne-

FEUILLETON DU CENSEUR — 21 DÉCEMBRE.

LA RUSSIE EN 1839.

HISTOIRE DE THELENEF.

(Suite.)

Il avait adopté cette pose douloureuse à dix-neuf ans, le jour qu'il souffrit le supplice ordonné par Thelenef, sous prétexte que ce jeune homme, le frère de lait de sa fille, et jusqu'alors son favori, son enfant gâté, avait négligé d'obéir à je ne sais quel ordre soi-disant important.

On verra plus loin le vrai et grave motif de cette barbarie, qui ne fut pas l'effet d'un simple caprice.

Xenie avait cru deviner la cause de la faute qui devait funeste à son frère. Elle s'imaginait que Fédor était amoureux de Catherine, jeune et belle paysanne des environs, et sitôt que le malheureux fut guéri de ses blessures, ce qui n'arriva qu'au bout de quelques semaines, car l'exécution avait été cruelle, elle s'occupa de réparer le mal autant que cela pouvait dépendre d'elle. Elle pensait que le seul moyen de réussir dans ce dessein était de le marier à la jeune fille dont elle le croyait épris. A peine ce projet eut-il été annoncé par Xenie que la haine de Thelenef parut se calmer; le mariage se fit en toute hâte, à la grande satisfaction de Xenie, qui crut que Fédor trouverait dans le bonheur du cœur l'oubli de son profond chagrin et de ses ressentiments.

Elle se trompait: rien ne put consoler son frère. Elle seule devinait la honte dont il était accablé; elle était sa confidente sans qu'il lui eût rien confié, car jamais il ne se plaignait. D'ailleurs, le traitement dont il s'était vu la victime était une chose si ordinaire que nul n'y attachait de l'importance: hors lui et Xenie, personne n'y pensait dans le pays.

Il évitait, avec un admirable instinct de fierté, tout ce qui aurait pu rappeler ce qu'il avait souffert; mais il fuyait involontairement en frissonnant lorsqu'il voyait qu'on allait frapper un de ses camarades, et il pâlisait à l'aspect d'un roseau, d'une baguette dans la main d'un homme.

On doit le répéter, il avait commencé sa vie d'une manière trop facile, favorisé par l'intendant, et dès lors ménagé par tous ses supérieurs, envié de ses camarades, cité comme le plus heureux aussi bien que le plus beau des hommes nés sur la terre du prince ***. Idolâtré de sa mère, ennubi à ses propres yeux par l'amitié de Xenie, par cette amitié ingénieuse et délicate d'une femme adorable, d'un ange qui l'appelait son frère, il n'avait point été préparé aux rigueurs de sa condition; c'est en un jour qu'il

découvrit toute sa misère. Dès lors il considéra les nécessités de sa vie comme une injustice; avili aux yeux des hommes, mais surtout à ses propres yeux, de l'être le plus heureux il était devenu en un moment le plus à plaindre: le dieu tombé de l'autel fut métamorphosé en brute. Qui le consolera de tant de bonheur évanoui pour jamais sous la verge du bourreau? L'amour d'une épouse pourrait-il relever cette orgueilleuse ame d'esclave? Non, sa félicité passée le poursuivra partout et lui rendra la honte plus insupportable. Sa sœur Xenie a cru lui assurer la paix en le mariant: il a obéi; mais cette condescendance ne servit qu'à accroître son malheur, car l'homme qui veut s'enchaîner à la vertu en accumulant les devoirs ne fait qu'ouvrir de nouvelles sources aux remords.

Fédor désespéré sentit tard qu'avec toute son amitié Xenie n'avait rien fait pour lui. Ne pouvant plus supporter la vie dans les lieux témoins de sa dégradation, il quitta son village, abandonnant sa femme et son ange gardien.

Sa femme se sentait humiliée, mais par un autre motif: l'épouse rougit de honte quand l'époux n'est point heureux. Aussi s'était-elle gardée de lui dire qu'elle était grosse; elle ne voulait pas employer ce moyen pour retenir près d'elle un époux dont elle voyait qu'elle ne pouvait faire le bonheur.

Enfin, après un an d'absence, il revient. Il a retrouvé sa mère, sa femme, un enfant au berceau, un petit ange qui lui ressemble; mais rien ne peut guérir la tristesse qui le ronge. Il reste là, immobile et silencieux même devant sa sœur Xenie qu'il n'ose plus nommer que Made-moiselle.

Leurs nobles figures, qui, selon le dire de la nourrice, avaient quelques traits de ressemblance ainsi que leurs caractères, brillaient toutes deux au soleil du matin parmi des groupes d'animaux dont ils semblaient les rois. On eût cru voir Adam et Eve peints par Albert Durer. Xenie était calme et presque joyeuse, tandis que la physiognomie du jeune homme trahissait de violentes émotions mal déguisées sous une impassibilité affectée.

Xenie, malgré son sûr instinct de femme, fut trompée cette fois par le silence de Fédor; elle n'attribuait le chagrin de son frère qu'à des souvenirs pénibles et pensait que la vue des lieux où il avait souffert suffisait pour alimenter sa douleur; elle comptait toujours sur l'amour et sur l'amitié pour achever de guérir la plaie.

En quittant son frère, elle lui promit d'aller le voir souvent dans la cabane de sa nourrice.

Le dernier regard de Fédor effraya pourtant la jeune femme; il y avait plus que de la tristesse dans ce regard: il y avait une joie féroce, tempérée par une inexplicable sollicitude. Elle craignait qu'il ne devint fou.

La folie lui avait toujours causé une terreur qui lui paraissait surnaturelle, et comme elle attribuait cette crainte à un pressentiment, sa superstition augmentait l'inquiétude qu'elle ressentait. La peur, quand on la prend pour une prophétie, devient indomptable... D'un pressentiment vague et fugitif on fait une destinée; à force de prévoyance, l'imagination crée ce qu'elle redoute: raison, vérité, réalité, elle finit par vaincre même le sort et par dominer les événements pour réaliser ses chimères.

Quelques jours s'étaient écoulés pendant lesquels Thelenef avait fait de fréquentes absences. Xenie, tout entière au chagrin que lui causait l'incurable mélancolie dont Fédor paraissait atteint depuis son retour, n'avait vu que sa nourrice et pensé qu'à son frère.

Un soir, elle était au château; son père, sorti depuis le matin, avait fait dire qu'on ne l'attendait pas pour la nuit. Xenie, habituée à ces voyages, n'avait nul souci de l'absence de Thelenef; l'étendue des domaines qu'il régissait l'obligeait à se déplacer souvent, et pour un temps assez long. Elle lisait. Tout-à-coup sa nourrice se présente devant elle.

— Que me veux-tu si tard? lui dit Xenie.

— Venez prendre votre thé chez nous, je vous l'ai préparé, répliqua la nourrice d'un air indifférent.

— Je ne suis pas habituée à sortir à cette heure.

— Il faut pourtant sortir aujourd'hui. Venez... que craignez-vous avec moi?

Xenie, accoutumée à la taciturnité des paysans russes, pense que sa nourrice lui a ménagé quelque surprise; elle se lève et suit la vieille.

Le village était désert. D'abord Xenie le crut endormi. La nuit, parfaitement calme, n'était pas très-obscur. Aucun souffle de vent n'agitait les saules du marécage, ni ne courbait les grandes herbes de la prairie; pas un nuage ne voilait les pâles étoiles. On n'entendait ni l'abolement lointain du chien, ni le bêlement de l'agneau; la cavale ne hennissait pas en galopant derrière les lisses de son parc; le bœuf avait cessé de mugir sous le toit des chaudes étables; le pâtre ne chantait plus sa note mélancolique, pareille à la tenue qui précède la cadence du rossignol; un silence plus profond que le silence ordinaire de la nuit régnait dans la plaine et pesait sur le cœur de Xenie, qui commençait à éprouver des mouvements de terreur indéfinissables, sans oser hasarder une question.

— L'ange de la nuit a-t-il passé sur Vologda? pensait tout bas la tremblante jeune fille.

Une leur soudaine paraît à l'horizon.

— D'où vient cette clarté? s'écrie Xenie épouvantée.

— Je ne sais, répliqua la vieille en hésitant; ce sont peut-être les derniers rayons du jour.

— Non, dit Xenie, un village brûle.

rait sa démission; M. Laplagne-Barris serait remplacé par M. Frank-Carré, premier président de la cour de Rouen, et M. Godard de Belbeuf passant de la cour de Lyon à celle de Rouen, rien ne s'opposerait à ce que M. Sauzet allât prendre sa place à Lyon.

M. Sauzet ne paraît pas se soucier beaucoup de cette combinaison, à laquelle il ne se résignerait que comme à un pis-aller, et il a commencé ses visites de candidature en homme qui n'a pas renoncé le moins du monde à habiter le Palais-Bourbon.

M. Guizot ne résiste plus que sur un point à la volonté que le roi lui a constamment exprimée, depuis deux mois, de le voir présenter aux chambres un projet de dotation en faveur de M. le duc de Nemours. Il consent à présenter le projet, mais il voudrait bien n'avoir à demander que 500,000 fr. Le roi tient à un million, et voici ses principales raisons. Si l'on ne demande qu'un demi-million, les chambres répondront que la somme n'est pas tellement forte qu'on ne puisse la prendre sur la liste civile; se montrer modeste en pareil cas, c'est douter de la convenance qu'il y a à solliciter du pays qu'il veuille bien pourvoir aux dépenses d'un prince qu'il a lui-même désigné pour les fonctions de régent. D'ailleurs, qu'on demande un million ou 500,000 f. seulement, les résistances de l'opposition n'en seront pas moins vives; on n'en écrira pas une ligne de moins dans les journaux pour prouver la cupidité de la cour, etc.

Tels sont les arguments qu'on fait valoir auprès de M. Guizot pour le décider à s'exécuter sur le chiffre de la dotation.

Un journal annonce le prochain mariage de M. Berryer avec la veuve de M. Sommariva, ce riche Piémontais mort, il y a deux ans, à Paris, et à qui appartenait la belle galerie où figurait la Madeleine de Canova. Peut-être faut-il encore ranger ce bruit à côté de celui qui courut, il y a un an, que M. Berryer, inconsolable de la mort de sa femme, allait renoncer au monde et se retirer dans un couvent de trappistes.

M. Berryer a, dit-on, le plus vif désir d'être interpellé par M. Guizot au sujet de son voyage à Londres. Si les choses en viennent là, M. Berryer appellera à M. Guizot son fameux voyage à Gand. Il lui dira: Je suis allé à Londres, et je n'ai aucune raison de m'en cacher; je suis allé porter des consolations et des espérances à l'infortuné, c'est encore vrai; mais j'ai dit au duc de Bordeaux qu'il ne devait pas songer à revenir jamais en France avec le concours de l'étranger; je lui ai dit de tout attendre de la volonté libre et spontanée de la France. Vous, monsieur Guizot, vous êtes allé à Gand quand la France était attaquée de toutes parts; vous avez conseillé à Louis XVIII d'accepter le secours que lui offraient les armées coalisées, et vous avez applaudi à la victoire de ces armées quand la France a été envahie! Lequel est le plus coupable de nous deux? Lequel a le mieux servi son pays et obéi aux inspirations de sa conscience?

On dit que M. Guizot se soucie peu de voir la discussion portée sur un terrain aussi difficile pour lui, et qu'il a prudemment joint au *Journal des Débats* de ne plus recommencer ses philippiques au sujet du voyage des députés légitimistes à Londres.

Le comte de Nassau, ancien roi des Pays-Bas, qui vient de mourir de mort subite, laisse, dit-on, une fortune de 156 millions de florins, ou environ 312 millions de francs. Une grande partie de cette fortune est engagée dans la Société générale de Belgique.

Bulletin de la Bourse de Paris du 18 décembre 1843.

Les fonds anglais étant arrivés avec une nouvelle hausse de près de 1/4 0/0, la rente a été demandée, avant l'ouverture, à 81 20 et 22 1/2.

Le parquet, le premier cours a été 81 20, et la rente est montée graduellement jusqu'à 81 55. Elle a fermé au parquet à 81 50.

Dans la coulisse, la rente est restée à 81 55, après avoir été demandée à 81 57 1/2.

Les affaires ont été animées. Il n'a circulé aucune nouvelle.

| | | | |
|------------------------------------|---------|---------------------------------|--------|
| Cinq pour cent | 122 90 | Trois pour cent belge | » » |
| Quatre et demi pour cent | » » | Banque belge | 760 » |
| Quatre pour cent | 105 » | Caisse Lafitte | 1125 » |
| Trois pour cent | 81 15 | — — — — — | 3100 » |
| Actions de la Banque | 3510 | | |
| Obligations de Paris | 1400 | | |
| Reutes de Naples | 107 | | |
| Etats Romains | 104 1/2 | Paris à Rouen | 815 75 |
| Dettes actives d'Espagne | 29 7/8 | Paris à Orléans | 825 » |
| Cinq pour cent belge | 0/0 | Rouen au Havre | 605 » |
| | | Strasbourg à Bâle | 210 » |

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DURAND.

Audience du 19 décembre 1843.

Tentative d'homicide volontaire commise avec préméditation et dans le but de favoriser la fuite ou l'impunité des auteurs d'un délit de chasse.

Il y a bientôt trois ans qu'a été commis le crime sur lequel le

jury est aujourd'hui appelé à statuer; l'auteur présumé s'est soustrait pendant long-temps aux poursuites de la justice, et ce n'est que depuis peu qu'il s'est constitué prisonnier.

Aux questions de M. le président, l'accusé répond se nommer Béraudier (Joseph Achille-François), cultivateur, âgé de trente-huit ans et domicilié dans la commune de Chazay-d'Azergues.

Voici les faits retenus par l'accusation :

Le 26 janvier 1841, le brigadier de gendarmerie en résidence au Bois-d'Ingt, accompagné de trois gendarmes, faisait une tournée pour la constatation des délits de chasse, lorsque, arrivé dans les bois d'Alix, situés dans la commune de Bagnols, il aperçut plusieurs individus qui se livraient à l'exercice de la chasse. Il se dirigea aussitôt vers eux; mais ceux-ci, en le voyant, prirent la fuite. Les gendarmes les poursuivirent, et l'un de ces chasseurs, plus déterminé que les autres, s'arrêta à deux reprises différentes; il somma le brigadier de gendarmerie de cesser ses poursuites, sinon qu'il ferait feu sur lui. Ces menaces n'intimidèrent point les agents de la force publique; ils suivaient de près les chasseurs, et parvenus à l'extrémité du taillis, au moment d'entrer dans le plus épais du bois, ils étaient sur le point de les atteindre, lorsque celui des braconniers qui avait proféré les menaces fit tout-à-coup un demi-tour et tira, à cinq ou six pas de distance, sur le brigadier un coup de fusil qui l'atteignit seulement d'un grain de plomb dans le tréfle de ses aiguillettes. Cette attaque audacieuse ne ralentit pas la course des gendarmes; mais le bois était si touffu que leurs armes et leurs chapeaux les embarrassaient presque à chaque pas, et ils finirent par perdre presque entièrement la trace des chasseurs.

L'information à laquelle il fut procédé, par suite du procès-verbal dressé par la gendarmerie, fut longue et difficile; les habitants de la commune de Bagnols et des lieux circonvoisins se refusèrent à donner des éclaircissements à la justice au sujet de l'attentat qui avait été commis. Mais enfin l'opinion publique s'était formée, et, malgré la réticence de la plupart des témoins, on acquit enfin la certitude que l'auteur de la tentative de meurtre commise sur le brigadier de gendarmerie n'était autre que le fils du garde-champêtre de la commune de Chazay-d'Azergues, le sieur Joseph-Achille-François Béraudier. Deux circonstances principales ont prouvé combien la rumeur publique était fondée. Le 26 janvier, vers onze heures du matin, les gendarmes avaient poursuivi les chasseurs, et l'un de ces derniers avait tiré un coup de feu sur le brigadier à l'entrée du bois d'Alix. Une heure après, vers midi, Béraudier entra chez le sieur Saint-Jean, cultivateur à Alix, lui demanda l'hospitalité, y demeura jusqu'à la nuit, et le soir, en le quittant, pria cet homme de l'accompagner dans le bois, où il avait caché son fusil. La disparition de Béraudier est une charge non moins accablante. Le 5 février, c'est-à-dire dix jours après l'attentat, Béraudier demanda au maire de Chazay-d'Azergues un passeport pour le département de l'Ain; mais ayant réfléchi que ce n'était pas assez pour échapper aux poursuites dont il allait être l'objet, il prit le parti de passer en Suisse, et se fit délivrer le 10 février, à la préfecture du Rhône, un passeport pour l'étranger.

On procède à l'interrogatoire de l'accusé.

M. le président : Le 26 janvier 1841, n'étiez-vous pas à la chasse dans les bois d'Alix, commune de Bagnols ?

L'accusé : Oui, Monsieur.

D. Faites connaître les personnes avec lesquelles vous vous trouviez. — R. Je ne peux pas les nommer, car je ne m'en souviens pas.

D. Vous êtes accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur le brigadier Girod, qui vous poursuivait pour constater un délit de chasse. — R. Ce n'est pas moi qui l'ai tiré.

D. Savez-vous quel est l'auteur de ce crime? — R. Non.

D. Le 26 janvier, quand vous étiez poursuivi, ne vous êtes-vous pas réfugié chez le sieur Saint-Jean, cultivateur à Alix? — R. Oui.

D. Combien de temps êtes-vous resté chez lui? — R. Deux ou trois heures.

D. Quand vous êtes sorti, ne l'avez-vous pas prié de vous accompagner dans le bois, où vous avez repris votre fusil que vous y aviez caché? — R. Oui, Saint-Jean m'a accompagné.

D. Trois jours après l'événement et lorsqu'on était à la recherche des coupables, pourquoi avez-vous quitté subitement Chazay-d'Azergues? — R. Je suis allé en Bresse pour voir des parents.

D. Il paraît que vous ne vous êtes pas cru suffisamment en sûreté, car, après vous être fait délivrer un passeport pour l'étranger, vous êtes allé en Suisse où vous avez résidé long-temps. Pourquoi avez-vous ainsi pris la fuite si vous n'aviez rien à vous reprocher? — R. Je suis allé en Suisse parce qu'on disait qu'on arrêterait tous ceux qui commettaient des délits de chasse.

D. Combien de temps êtes-vous resté en Suisse? — R. Une

première fois, j'y suis resté un mois et demi; je suis ensuite revenu voir mes parents, qui étaient malades, et j'y suis de nouveau retourné.

D. Rien ne prouve que vous soyez revenu à Chazay; personne ne vous y a vu, et la gendarmerie s'est présentée plusieurs fois à votre domicile sans vous y rencontrer. — R. Je vous répète que j'y suis revenu un mois et demi après mon départ.

D. M. le maire, quand vous lui avez demandé un passeport, ne vous a-t-il point fait d'observation? — R. Non.

D. Cela est très-singulier, car il ne pouvait pas ignorer qu'on vous désignait comme un des chasseurs que la gendarmerie avait poursuivis. — R. Il ne m'a rien dit du tout.

D. Encore une fois, nommez les personnes qui étaient avec vous à la chasse. — R. Je ne le sais pas.

D. N'étiez-vous pas avec les sieurs Jacquet, Brosset et encore un troisième? — R. Non.

D. Cependant Brosset en est convenu à un sieur Papillon, et il a dit que c'est vous qui avez tiré le coup de fusil. — R. Brosset ne peut pas avoir dit cela; il n'était pas avec moi.

M. Loysot, avocat-général : Eh bien! nommez donc vos compagnons. Votre silence est facile à comprendre: il y a un pacte entre eux et vous.

M. Girod, brigadier de gendarmerie, dépose des faits contenus dans l'acte d'accusation. Le chasseur que je poursuivais, dit-il, se retourna légèrement de mon côté et me lâcha son coup de fusil à cinq ou six mètres de distance. La bourre et la fumée me sont venues dessus; un seul grain de plomb a atteint mon aiguillette.

M. le président : Vous n'avez pu le distinguer?

Le témoin : Non, Monsieur le président; je n'ai vu que sa joue gauche. Tout ce que j'ai remarqué, c'est qu'il avait des favoris et une barbe assez épaisse.

M. Mouillaud : Il nous sera facile d'établir que l'accusé n'a jamais porté de favoris, et sa barbe, ainsi qu'il est facile de le voir, est extrêmement claire.

M. le président : Regardez l'accusé; pourriez-vous le reconnaître?

Le témoin : C'est à peu près sa taille; mais je ne suis nullement sûr que ce soit lui.

Le gendarme Fridolin raconte les mêmes faits.

M. le président : Reconnaissez-vous l'accusé?

Le témoin : Non; il me semble qu'il avait le visage plus coloré, puis il avait de la barbe.

M. Pierrou, docteur en médecine, ancien maire de Chazay, a délivré à l'accusé un passeport pour le département de l'Ain.

M. le président : En votre qualité de maire, vous avez dû être informé de suite du crime qui venait d'être commis.

Le témoin : Je ne l'ai connu que par la rumeur publique.

D. Vous avez écrit au préfet du Rhône pour faire délivrer Béraudier. — R. Je crois que je me suis borné à délivrer un certificat de bonnes vie et mœurs.

M. l'avocat-général : Mais non, il résulte positivement de la procédure que vous avez écrit une lettre au préfet du Rhône.

D. Ce voyage à l'étranger ne vous a pas paru extraordinaire? — R. Je ne savais pas où il allait.

D. Votre conduite en cette circonstance a été plus que légère. — R. Je ne savais rien.

D. Vous avez fait tous vos efforts pour empêcher la justice d'arriver à la découverte de la vérité. — R. Je n'ai absolument rien appris sur cette affaire.

D. L'accusé n'est-il pas le fils du garde-champêtre? — R. Oui.

D. Regardez Béraudier et dites-nous si vous pensez qu'il ait pu avoir une barbe comme celle qui a été remarquée sur le visage du chasseur qui a tiré le coup? — R. Je ne le crois pas; il a toujours eu la barbe très-claire.

D. N'a-t-on pas aussi soupçonné votre frère d'avoir tiré sur le brigadier? — R. Je l'ignore; aucun soupçon ne pouvait atteindre mon frère.

M. Pierrou, frère du précédent témoin, propriétaire à Charnay, est entendu.

D. La rumeur publique ne vous a-t-elle pas désigné comme étant au nombre des chasseurs et même comme l'auteur de l'attentat? — R. Il n'y a que le brigadier qui m'a soupçonné.

D. Lorsque le brigadier s'est présenté chez vous pour faire son rapport à votre père, qui, avant sa mort, était maire de Charnay, il a trouvé dans votre cour un chien qu'il a cru reconnaître pour celui qui était avec le chasseur qui lui a tiré le coup de fusil, et il a vu chez vous également une blouse qu'il a cru reconnaître. Avez-vous prêté votre chien à quelqu'un? — R. Non, et si par hasard il a été vu à la chasse, quelqu'un l'aura emmené sans ma permission.

D. Etes-vous allé à la chasse le 26 janvier? — R. Non.

Un château, répond Elisabeth d'un son de voix caverneux; c'est la tour des seigneurs.

Que veux-tu dire? reprend Xenie en saisissant avec effroi le bras de sa nourrice; les sinistres prédictions de mon père vont-elles s'accomplir?

Hâtons-nous, il faut presser le pas; j'ai à vous conduire plus loin que notre cabane, réplique Elisabeth.

Où veux-tu donc me mener?

En un lieu sûr; il n'y en a plus pour vous à Vologda.

Mais mon père, qu'est-il devenu? Je n'ai rien à craindre pour moi, où est mon père?

Il est sauvé.

Sauvé!... de quel péril? par qui? qu'en sais-tu? Ah! tu me tranquillisais pour faire de moi ce que tu veux!

Non, je vous le jure par la lumière du Saint-Esprit, mon fils l'a caché, et il a fait cela pour vous, au risque de sa propre vie, car tous les traîtres périront cette nuit.

Féodor a sauvé mon père! quelle générosité!

Je ne suis point généreux, mademoiselle, dit le jeune homme en s'approchant pour soutenir Xenie prête à défaillir.

Féodor avait voulu accompagner sa mère jusqu'à la porte du château de Vologda, où il n'osa pas entrer avec elle; resté à la tête du pont, il s'était tenu caché à quelque distance. Le saisissement qui troublait les sens de sa sœur le força de se montrer et de s'approcher d'elle pour la secourir; mais celle-ci retrouva bientôt l'énergie que le danger réveille dans les âmes fortes.

De grands événements se préparent; explique-moi ce mystère. Féodor, qu'y a-t-il?

Il y a que les Russes sont libres et qu'ils se vengent. Mais hâtez-vous de me suivre, reprit-il en la forçant d'avancer.

Ils se vengent?... mais sur qui donc?... Je n'ai fait de mal à personne, moi.

C'est vrai, vous êtes un ange. Pourtant j'ai peur que dans le premier moment on ne fasse grâce à qui que ce soit. Les insensés! ils ne voient que des ennemis dans nos anciens maîtres et dans toute leur race. L'heure du carnage est arrivée; fuyons. Si vous n'entendez pas le tocsin, c'est qu'on a défendu de sonner les cloches, parce que le glas pourrait avertir nos ennemis; d'ailleurs, il ne retentit pas assez loin. On a décidé que les dernières lueurs du soleil du soir seraient le signal de l'incendie du château et de tous leurs habitants.

Ah! tu me fais frémir!

Féodor reprit, tout en forçant la jeune fille à presser le pas :

J'étais nommé pour marcher avec les plus jeunes et les plus braves sur la ville de... où les nôtres vont surprendre la garnison qui n'est composée que de quelques vétérans. Nous sommes les plus forts; j'ai pensé qu'on pouvait se passer de moi pour la première expédition; alors j'ai manqué sciemment à mon devoir, j'ai trahi la cause sainte, déserté le bataillon sacré pour courir au lieu où je savais que je trouverais votre père. Averti à temps par moi, Thelenef s'est caché dans une cabane dépendante des domaines de la couronne. Mais maintenant je frémis qu'il ne soit trop tard, dit-il en l'entraînant toujours vers la retraite qu'il lui avait choisie. L'espoir de sauver votre père m'a fait perdre un temps précieux pour vous; je croyais vous obéir, et je pensais que vous ne me reprocheriez pas le retard. D'ailleurs, vous êtes moins exposée que Thelenef; nous vous sauverons encore, je l'espère.

Oui, mais toi, tu l'es perdu, dit la mère d'un ton douloureux, et que le silence qu'elle vient de s'imposer rend plus douloureux.

Perdu! interrompit Xenie; mon frère s'est perdu pour moi!

N'a-t-il pas déserté à l'heure du combat? reprit la vieille. Il est coupable, on le tuera.

J'ai mérité la mort.

Et je serais cause d'un tel malheur! s'écrie Xenie. Non, non, tu fuiras, tu te cacheras avec moi.

Jamais!

Pendant la marche précipitée des fugitifs, la clarté de l'incendie croisait en silence, et du bord de l'horizon, où d'abord on l'avait vu poindre, elle s'étendait déjà dans le ciel. Pas un cri, pas un coup de fusil, pas un tintement de cloche ne trahissait l'approche du désordre; c'était un massacre muet. Ce calme d'une belle nuit favorisant tant de meurtres, cette conspiration doublement formidable par le secret avec lequel elle avait été ourdie et par l'espèce de complicité de la nature qui semblait assister avec plaisir aux apprêts du carnage, remplissaient l'âme d'épouvante. C'était comme un jugement de Dieu. La providence, pour les punir, laissait faire les hommes.

Tu n'abandonneras pas ta sœur, continua Xenie en frissonnant.

Non, mademoiselle; mais, une fois tranquille sur votre vie, j'irai me livrer moi-même.

J'irai avec toi, reprit la jeune fille en lui serrant le bras convulsivement; je ne te quitte plus. Tu crois donc que la vie était tout pour moi?

En ce moment les fugitifs virent défiler devant eux, à la lueur des étoiles, un cortège d'ombres silencieuses et terribles. Ces figures passaient tout au plus à une centaine de pas de Xenie. Féodor s'arrêta.

Qu'est-ce que cela? dit la jeune fille à voix basse.

Taisez-vous, reprend Féodor encore plus bas, et en se tapissant contre un mur de planches qui les abrite sous son ombre épaisse; puis, quand le dernier fantôme eut traversé la route : C'est un détachement de nos gens qui marche en silence pour aller surprendre le château du comte... Nous sommes en péril ici; hâtons-nous.

Où me conduis-tu donc?

D'abord chez un frère de ma mère, à quatre verstes de Vologda. Mon vieil oncle n'a plus sa tête, c'est un innocent; il ne nous trahira pas. Là, vous changerez d'habits en toute hâte, car ceux que vous portez vous feraient reconnaître. En voici d'autres. Ma mère restera près de son frère, et j'espère avant la fin de la nuit vous faire arriver à la retraite où j'ai laissé Thelenef. Aucun lieu n'est sûr dans notre malheureux canton; mais celui-là est encore plus à l'abri des surprises.

Tu veux me rendre à mon père, merci! mais une fois là? dit la jeune fille avec anxiété.

Une fois là... je vous dirai adieu.

Jamais!

Non! non! Xenie a raison, tu resteras avec eux, s'écrie la pauvre mère.

Thelenef ne me le permettrait pas, réplique le jeune homme avec amertume.

Xenie sent que ce n'est pas le moment de répondre. Les trois fugitifs poursuivent leur route en silence et sans accident jusqu'à la porte de la cabane du vieux paysan.

Elle n'était pas fermée à clef; ils entrent en poussant un loquet avec précaution. Le vieillard dormait enveloppé dans une peau de mouton noir étendue sur un des bancs rustiques qui faisaient divan autour de la salle. Au-dessus de sa tête, une petite lampe brûlait suspendue devant une madone grecque presque entièrement cachée sous des applications d'argent qui figuraient la coiffure et les vêtements de la Vierge. Une bouilloire d'eau chaude, une théière et quelques tasses étaient restées sur la table. Peu de moments avant l'arrivée de la mère Pacôme et de Féodor, l'épouse de celui-ci avait quitté la chaumière de leur oncle pour aller avec son enfant se réfugier chez son père. Féodor ne parut ni surpris ni contrarié de la trouver partie; il ne lui avait pas dit de l'attendre; il désirait que la retraite de Xenie fût ignorée de tout le monde.

Après avoir allumé une lampe à celle de l'image, il conduisit sa mère et sa sœur de lait dans un petit cabinet percé presque à jour et qui faisait sautoir au-dessus de la pièce d'entrée. Toutes les maisons des paysans russes se ressemblent.

(La suite au prochain numéro.)

M. le président, à l'accusé : M. Pierroux était-il avec vous ?
L'accusé : Non.
Le gendarme Fridolin est rappelé.
D. Trouvez-vous que le témoin offre de la ressemblance avec le chasseur qui a tiré le coup ? — R. C'est bien à peu près la même taille, la même barbe; mais je ne suis pas sûr que ce soit lui.
Le sieur Saint-Jean, cultivateur à Alix, a reçu chez lui, le 26 janvier Béraudier, et il l'a accompagné dans le bois pour chercher son fusil qu'il y avait laissé.
D. Combien de temps est-il resté chez vous ? — R. Deux ou trois heures.
D. Vous a-t-il dit ce qui venait de se passer ? — R. Non.
D. Il a dû vous paraître bien extraordinaire qu'un homme que vous n'aviez jamais vu vous proposât ainsi de l'accompagner ? — R. Je ne savais rien.
D. L'accusé avait-il de la barbe ? — R. Je ne me le rappelle pas.
Clément Papillon, propriétaire à Chazay, dépose que le sieur Brosset, qui était au nombre des chasseurs, lui a avoué que c'était Béraudier qui a tiré le coup de fusil.
Le sieur Brosset, confronté avec ce témoin, nie énergiquement avoir rien dit de semblable.
M. l'avocat-général Loysen se lève pour prononcer son réquisitoire. Ce magistrat déclare qu'en présence des déclarations du brigadier et du gendarme qui ne reconnaissent pas l'accusé, il écarte l'accusation; mais que si la justice a été induite en erreur par les réticences des témoins, les poursuites seront reprises contre qui de droit.
M^e Mouillaud renonce à la parole.
M. le président : Messieurs les jurés, en l'état où se trouve la cause, un résumé serait complètement inutile. Je vais de suite vous remettre la liste des questions sur lesquelles vous avez à statuer.
Après quelques minutes de délibération, le jury rapporte un verdict d'acquiescement.
Béraudier est de suite mis en liberté.
Au commencement de l'audience, une affaire insignifiante a été jugée. Jeannette Dionnet, déclarée coupable de deux vols domestiques, a été condamnée à cinq années d'emprisonnement.
Dans l'audience de lundi, la cour a statué sur deux causes également dénuées d'intérêt. Elle a condamné à cinq ans de travaux forcés et à l'exposition le sieur Guillaume Marchand pour vol avec circonstances aggravantes. François Tournour, ouvrier corroyeur, reconnu coupable de vol domestique, subira deux années d'emprisonnement; Héliène Mallet, femme Balmont, recéleuse, quatre années de la même peine. Jean Balmont, accusé de complicité, a été acquitté.

Chronique

LYON.

Dimanche dernier, quelques jeunes gens sortaient paisiblement d'un café du faubourg de Vaise, lorsque intervint le commissaire de police de cette commune, qui, sans aucune raison, fit conduire à la maison d'arrêt l'un de ces jeunes gens, qui a été rendu depuis à la liberté.
— Après de longues et difficiles études, le conseil-général des ponts et chaussées a pris une décision relativement au tracé du chemin de fer de Paris à Lyon. A la majorité de onze voix contre une, le conseil s'est prononcé en faveur de la direction par les vallées de la Seine, de l'Yonne et de l'Armançon jusqu'à Aisy, et de là par les vallées de la Brenne et de la Loze jusqu'à Dijon; le tracé serait traversé à Blesy par un souterrain de 3,700 mètres.
M. Darcy, ingénieur en chef de Dijon, est l'auteur du projet qui vient d'obtenir l'approbation du conseil-général.
Le percement du faite à Blesy, au moyen d'un souterrain de 3,700 mètres et d'une rampe de 9 millimètres, semblable à celle autorisée sur le chemin du Havre, permet de raccourcir de 32 kilomètres le tracé du chemin de Paris à Dijon : c'est une belle conquête pour la science.
C'est dans la séance de lundi, prolongée fort avant dans la nuit, que le tracé définitif du chemin de Lyon a été adopté; dès le lendemain, les quatre compagnies soumissionnaires en ont été informées avant d'avoir à faire connaître leurs propositions, que, jusque là, l'administration avait dû décliner.
Nos lecteurs savent que les quatre compagnies en présence pour le chemin de Lyon sont les suivantes :
1^o Celle de M. Bartholony, président du conseil d'administration du chemin d'Orléans, dont l'entrée à Paris et l'embranchement sur Corbeil doivent former la tête du chemin de Lyon;
2^o Celle de M. Ch. Laffitte, déjà concessionnaire des chemins de Rouen et du Havre;
3^o Celle de M. Delamarre, au nom des capitalistes anglais et français;
4^o Celle formée par les propriétaires des bateaux à vapeur de Lyon.
(Journal des Chemins de fer.)

DÉPARTEMENTS.

[On lit dans le *Sémaphore* :

« On sait que les poltrons sont en possession d'égayer tous les parterres du monde, qui ne mettent plus de bornes à leur hila-

rité raffinée quand ils voient sur la scène deux personnes se faisant peur l'une à l'autre. L'ancolote suivante, transportée sur un théâtre, y obtiendrait un grand succès :

« L'autre soir, en même temps qu'un de nos concitoyens s'avancant dans un chemin rural, près du Jarret, aux environs de Marseille, un autre Marseillais venait au-devant de lui en descendant ce chemin. Soit qu'ils fussent tous les deux affligés d'une égale dose de poltronnerie, soit que, dans ce moment, l'appréhension de tomber dans quelque guet-apens se fût en même temps emparée d'eux, nos deux compatriotes suspendirent à la fois leur marche et se tinrent immobiles, se supposant charitablement des intentions peu rassurantes. Un troisième individu, apercevant deux ombres à peu de distance, ne doute pas qu'un hasard malencontreux ne l'ait conduit auprès de deux malfaiteurs, et, n'osant ni avancer ni reculer, il prend, lui aussi, une attitude d'immobilité et de prudente observation. Ce manège se serait prolongé bien avant dans la nuit, car la peur que ce trio éprouvait lui paralysait à la fois les jambes et la voix, quand un paysan s'avance avec un refrain joyeux à la bouche, ce qui ne dénotait pas de sinistres projets. Les chants de ce paysan rassurent nos trois poltrons, qui se rapprochent et échangent des exclamations de surprise en voyant que deux d'entre eux étaient beaux-frères et le troisième un ami commun. »

Nouvelles Diverses.

On lit dans la *Gazette musicale de Bruxelles* :

« Listz était à Bruxelles il y a quelques jours. Le célèbre artiste ne s'est arrêté que quelques instants. Il a dit à quelques personnes que son opéra, dont on a tant parlé, était prêt à être mis en scène. »

— On lit dans une lettre d'Aix-la-Chapelle :

« Un monument érigé en mémoire de la sainte-alliance sera inauguré dans cette ville le 17 janvier prochain. Il y a dix ans que le projet en a été fait; mais il n'a pu être exécuté, faute de fonds. On avait fait une quête pour cet objet, qui n'avait produit que quelques centaines de thalers. Une requête présentée ensuite aux souverains du nord de l'Europe en faveur de ce projet ne produisit aucun résultat; enfin, comme on ne voulait pas en avoir le démenti, on a eu recours à la banque des jeux, qui a un fonds destiné aux établissements utiles, et les travaux ont pu être exécutés.
« Ce monument, qui est en marbre, est érigé hors de la porte Saint-Adalbert, vis-à-vis le cimetière. Il a la forme d'un temple, dans lequel les bustes des trois souverains Alexandre, François et Frédéric-Guillaume seront placés. L'emplacement sur lequel il est élevé a été choisi en souvenir de l'anniversaire de la bataille de Leipsick, qui a été célébré à cette place le 18 octobre 1818 par lesdits monarques, qui s'y étaient réunis avec une grande pompe. On espère attirer un grand nombre d'étrangers par l'éclat que l'on donnera à cette solennité. »

— On écrit de Quedlinbourg, le 4 décembre :
« Le roi de Prusse, pendant le séjour qu'il a fait, vers la fin du mois dernier, dans notre ville, a visité en détail le célèbre caveau qui se trouve au-dessous de la chapelle du château de cette ville, chapelle qui est construite entièrement en grès (*sandstein*), dont on prétend que les exhalaisons ont la vertu de conserver intacts les cadavres. S. M., pour s'en convaincre, fit ouvrir le tombeau renfermant le corps de l'empereur Henri I^{er}, mort en 936, et celui où se trouvent déposés les restes mortels de la célèbre comtesse de Koenigsmark, mère du maréchal de Saxe, morte en 1728.
« Le corps de l'empereur Henri était desséché et tout-à-fait méconnaissable, et ses vêtements réduits en poussière, tandis que le corps de la comtesse était merveilleusement conservé, et l'on pouvait reconnaître à sa figure la grande beauté qui la distinguait. Son costume, composé d'une robe en brocart d'argent, d'un bonnet à la Marie Stuart en velours blanc brodé d'argent et de perles, de bas de soie blancs et de souliers en satin de la même couleur, avait tout l'éclat de la nouveauté. »

Nouvelles Étrangères.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

On a parlé de collisions survenues dans ce pays entre les Anglais et les naturels. Voici en quels termes, d'après des lettres du 15 juillet, le *Times* détaille et confirme ces nouvelles :

« Un de ces malheureux événements qui cependant se voient quelquefois dans l'histoire de nos colonies est arrivé dernièrement dans la Nouvelle-Zélande. Les détails de cette affaire montrent les dispositions auxquelles les résidents sont enclins, c'est-à-dire un esprit d'agression, insolent, imprévoyant et remuant, la témérité la plus inconsidérée accompagnée d'une grande lâcheté, et en général une conduite dont les conséquences sont bien plus graves et plus pernicieuses que la faute même.
« Autant que nous pouvons le voir d'après les journaux de la colonie, voici comment les choses se sont passées. On devait donner à un certain nombre de résidents à Nelson des portions de terre dans la campagne. On envoya des gens pour procéder au partage; mais ils furent interrompus par les chefs des naturels,

qui prétendirent que la compagnie de la Nouvelle-Zélande n'avait pas le droit de réclamer ces terres comme sa propriété. Entre autres actes d'hostilité, on brûla la hutte de M. Cotterell, un des arpenteurs. Quand la nouvelle de ces troubles arriva à Nelson, on dépêcha le brick *Victoria* avec des hommes, des officiers et M. Thompson, un des chefs de la police, simplement muni d'un mandat d'arrestation contre les deux principaux chefs, Rurapaha et Rangiaia.

« Lorsque cette troupe, se montant en somme à peu près à quarante hommes armés, arriva en présence des naturels qui étaient postés de l'autre côté d'une crique, M. Thompson, avec le capitaine Wakefield et M. Cotterell, traversa la baie pour communiquer avec eux.
« Après s'être promené quelque temps amicalement avec les chefs, M. Thompson leur montra son mandat; il leur expliqua quelle en était la teneur, comme son devoir l'y obligeait, et pria Rurapaha de le suivre à bord du brick de la reine. Le chef, qui ne s'attendait nullement à cela, refusa naturellement. M. Thompson, qui semble en cette occasion n'avoir pas su distinguer le plaisant du tragique, s'emporta, fit mettre les baïonnettes au bout du fusil à la troupe et lui dit d'avancer. Quelques uns seulement avaient sauté dans le canot, lors qu'un coup de fusil partit, on ne sait de quel côté. Il en résulta une fusillade irrégulière des deux côtés; les Anglais s'enfuirent en désordre, et deux d'entre eux furent tués.
« Voilà un résumé de cette affaire telle qu'elle est racontée dans les journaux de la colonie. Il y a beaucoup de choses qu'on n'a pas expliquées et dont peut-être on ne pourra donner une explication satisfaisante. Ce serait de la présomption que d'énoncer une opinion sur la conduite de ceux qui s'y sont trouvés, sans connaître aucun autre témoignage. Mais cette affaire a une telle ressemblance avec tant d'autres arrivées dans les colonies que nous devons nous borner à cette appréciation. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

On publie dans les annonces de ce jour les conditions d'abonnement du *Musée des Familles* et les prix de la collection de cet intéressant recueil. Mais on ne remplirait pas ses devoirs envers les abonnés, pères de famille, si l'on n'appelait leur sollicitude toute particulière sur une publication qui réunit tous les genres de mérite : choix heureux des articles, saine littérature, science intelligible, beaux dessins, bonnes gravures, bon marché, élégance, exactitude, variété. C'est la lecture obligée des soirées d'hiver et des matinées de campagne. Les plus jeunes enfants peuvent l'entendre et en profiter; c'est de l'amusement instructif et de la morale amusante; c'est un cadeau d'étrennes utile et agréable. L'abonnement est pour l'année de 5 f. 20 c.
Les dix premiers volumes de la collection ne coûteront, jusqu'au 15 janvier prochain, que 40 francs brochés et 55 francs cartonnés à l'anglaise; c'est une bibliothèque complète pour les jeunes gens : MM. V. Hugo, de Lamartine, Th. Gautier, Eugène Sue, de Balzac, Fr. Soulié, J. Janin, Cas. Delavigne, H. Berthoud, Alph. Karr, se sont partagé la rédaction. 2,000 gravures sont dues aux meilleurs burins. Quelle mine abondante d'agréables leçons et de récréations utiles!

D'après les expériences faites par les professeurs de l'École de Médecine, le **PASTILLES DE CALABRE** de POTARD, pharmacien à Paris, rue Saint-Honoré 271, très-agréables à prendre, conviennent dans les affections catarrhales, asthmes, oppressions, et les glaires. Ne contenant aucune substance opiacée, on peut les donner aux enfants dans les coqueluches.
Dépôts, chez Vernet, pharmacien; Louise Col, place Bellecour; André, pharmacien, place des Célestins, à Lyon.

Gaz Hydrolumineux,

RUE DE LA PRÉFECTURE, 3.

Depuis long-temps les hommes de science et de progrès s'occupent d'un besoin qui restait à satisfaire dans le bien-être matériel de la société: celui de trouver pour l'intérieur des ménages un mode d'éclairage qui pût remplacer celui de l'éclairage à l'huile ou à la chandelle, qui depuis des siècles avait, malgré ses innombrables inconvénients, éclairé nos pères; c'était de mettre l'intérieur de nos maisons en harmonie avec leur extérieur et de nous donner pour le dedans comme pour le dehors une belle lumière.
Aujourd'hui ce besoin est complètement satisfait. Le Gaz Hydrolumineux de MM. Henri Couget fils et Co de Lyon, déjà fort avantageusement connu dans cette ville, offre, par les nombreux perfectionnements qu'il a reçus, tous les avantages qu'on peut désirer.

A la propreté et à la pureté de sa composition, à sa blancheur naturelle et à sa limpidité, il réunit encore, pour la facilité des personnes qui en font usage, une grande simplicité dans son emploi.
On peut l'allumer au salon comme à la cuisine, le brûler dans les magasins d'étoffes à couleurs tendres comme dans tous les ateliers possibles, sans craindre les inconvénients des taches ou de l'altération des couleurs.
Exempt de toute odeur et de fumée, on peut le brûler indistinctement à feu nu ou avec cheminée, sans nuire à la beauté de sa flamme. Il peut s'appliquer à tous les systèmes de lampes, et par conséquent se mettre à la portée de tous les rangs et de toutes les fortunes.

Pour juger de la beauté de cet éclairage, on peut visiter le théâtre de la galerie de l'Argue, où sont éclairés, à toutes les représentations du brillant physicien, un grand nombre d'appareils.
On se le procure dans les dépôts ci-après :

Chez M^{me} veuve Saché, rue Saint-Dominique;
M. Pehu-Saché, rue Puits-Gaillot;
M. Siméon, rue Saint-Marcel;
Péter, rue d'Enghien, aux Brotteaux;
Et au dépôt central, rue de la Préfecture, 3.

MAIRIE DE LA VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

VENTE

DE BOIS, FERS, FONTE, PIERRES
ET AUTRES OBJETS

APPARTENANT A LA VILLE.

Nous maire de la ville de la Croix-Rousse,

Vu la délibération du conseil municipal de cette ville, en date du onze novembre dernier, relative à la vente de divers objets mobiliers appartenant à la ville;
AVONS ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. Il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal qui ont été désignés à cet effet, le seize janvier prochain, à dix heures du matin, dans la cour de la mairie, à la vente à l'enchère à la bougie éteinte, en plusieurs lots, de vieux bois de service, branches et troncs d'arbres, bois à brûler, ceps de vigne, arbrisseaux, bordures de buis nain, palissades, barrière de bois à claire-voie, grande grille composée de barreaux de fer, vieux fers provenant de l'ancienne horloge de la ville, vieille fonte de fer, pierres de taille, et autres menus objets appartenant à la ville.
Art. 2. Les enchères seront ouvertes pour chaque lot sur la mise à prix indiquée dans l'état estimatif dressé par M. l'architecte de la ville.
Les surenchères ne seront pas moindres de vingt-cinq centimes. Les lots seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur après l'extinction successive de trois bougies sans enchères. Le prix de chaque lot ad-

jugé sera immédiatement versé entre les mains de M. le receveur municipal, qui, à cet effet, assistera à l'adjudication.

Art. 3. Outre et par-dessus le prix de chaque lot, il sera perçu dix centimes par franc pour couvrir les droits d'enregistrement et les frais de timbre, d'affiches et d'insertion dans les journaux, auxquels la vente donnera lieu.

Art. 4. Les adjudicataires devront enlever à leurs frais, immédiatement ou dans les vingt-quatre heures au plus tard, les objets qui leur auront été adjugés.

Art. 5. Le présent avis sera affiché au nombre de cent exemplaires tant dans l'étendue de cette ville qu'à Lyon, à la Guillotière et à Vaise, un mois avant le jour fixé pour l'adjudication.

Pour plus de publicité, cet avis sera en outre inséré dans les journaux de Lyon le *Courrier*, le *Censeur* et le *Rhône*.

Fait à la mairie, le 8 décembre 1843.
Le maire de la ville de la Croix-Rousse,
CABIAS.

Vu et approuvé par nous conseiller d'état, préfet du Rhône, Lyon, le 13 décembre 1843. H. JAYR. (2310)

A louer pour la Noël prochaine.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du *Censeur*.

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,
GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS
LES MAUX DE DENTS.

Le prix du flacon, scellé du cachet de l'inventeur, revêtu de son nom et de sa griffe, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 fr. 50 c.
L'odeur et la saveur de cette Essence n'ont rien de désagréable. (9030)

OBJETS
D'ÉTRENNES.

Rue Saint-Gôme, 8, à Lyon.

Grand assortiment de plaqué première qualité et d'argent d'Allemagne galvanisé or et argent, réchauds de table de tous genres, porte-huiliers, bouts-de-table, portecafés, sucriers, truelles à poisson, flambeaux, cafetières, soupières, théières.

Couverts galvanisés argent.
Couverts pour dessert, riches, galvanisés or.
Cuillères à café, riches et mi-riches, id.
Couteaux riches, id.

Ainsi que tout ce qui concerne le service de table. (6514)

DU 21 AU 31 DÉCEMBRE,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

tous les jours impairs

A
6 HEURES DU MATIN. (7144)

A DATER DU 21 DÉCEMBRE 1843,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A 6 HEURES DU MATIN. (7341)

En vente chez **PROSPER NOURTIER**, libraire, rue de la Préfecture, n° 6, à Lyon :

40 FRANCS. — COLLECTION COMPLÈTE DU

MUSEE DES FAMILLES,

5 FRANCS 20 CENTIMES.

LECTURES DU SOIR.

5 FRANCS 20 CENTIMES.

Dix volumes ont paru ; ils contiennent des nouvelles ou articles de plus de 190 auteurs, parmi lesquels on remarque MM. de Balzac, Roger de Beauvoir, S. Henry Berthoud, Boitard, Granier de Cassagnac, Casimir Delavigne, Eug. Sue, etc., etc. — Chaque volume contient environ 200 GRAVURES dessinées et gravées par nos premiers artistes, et se vend séparément, broché, 5 FRANCS 50 CENTIMES pour Paris, et 7 FRANCS 50 CENTIMES par la poste ; et relié, pour Paris, 7 FRANCS. — La poste ne se charge pas des volumes reliés.

Le onzième volume est en publication. Il contiendra : *Les Devoirs de la Famille*, par M. de Lamartine ; *Antoine*, par M. Eug. Sue ; *Un Berger*, par M. Théophile Gautier ; *Un Forçat*, par M. de Pongerville, de l'Académie française ; *Madame de la Chanterie*, seconde et dernière partie, par M. de Balzac ; *Les Lépidoptères*, par M. Boitard ; *Promenades sur l'étang*, par M. Emile Deschamps ; *Mauvaise Langue et Bon Cœur*, par M^{me} Sophie Gay ; *Sophie*, par M^{me} Emile de Girardin ; *Petit Trick*, par M. Paul de Kock ; *Au fond de la mer*, par M. Bertsch ; *Un Amt*, par M. Jal ; *Marie-Jeanne*, par M. S. H. Berthoud, etc.

L'abonnement part du 1^{er} octobre, Paris, 5 fr. 20 c. ; départ, 7 fr. 20 c. ; contenant 12 livraisons de 2 feuilles chacune, ornées de 12 à 15 vignettes, paraissant le 25 de chaque mois.

Un grand nombre d'abonnés au onzième volume (1^{er} de la deuxième série) ayant témoigné le désir de se procurer la collection des dix volumes parus, l'administration, pour leur faciliter cette acquisition, vient de fixer (mais jusqu'au 15 janvier seulement) à quarante francs pour Paris, et quarante-cinq francs, franc de port, rendue sur les lieux où les Messageries Générales et Royales ont des bureaux de correspondance avec Paris, le prix de la Collection COMPLÈTE, qui contient deux mille gravures et la valeur de quatre-vingts volumes in-8^o en articles de tous genres, rédigés par les notabilités de la littérature. Le prix des volumes séparés reste fixé à MM. les directeurs des postes, et dans tous les bureaux correspondants des Messageries. En ajoutant 15 fr. au prix de la Collection, on recevra les 10 volumes reliés à l'anglaise. Toutes les demandes doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris.

ON TROUVE AUX MÊMES BUREAUX :

THÉÂTRE D'AUTREFOIS,

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

Le premier volume, qui a paru, contient le Théâtre complet de Beaumarchais et 28 pièces de MM. Collé, Cailhava, Cousin Jacques, Favart, Florian, Forgeot, Lamotte, Latteignant, Legrand, Lemierre, Leblanc, Mailhol, Monvel, Poinsinet, Panard, Sainte-Foix, Saurin, Sedaine, Voltaire ; la biographie des auteurs et des acteurs, et des anecdotes et comptes-rendus sur le théâtre d'aujourd'hui. Le second volume, qui est en publication, contiendra 33 pièces de MM. Azémar, Crébillon, Goldoni, Marivaux, Picard, Rotrou, Voisenon, etc., et sera terminé le 25 décembre.

Prix du volume broché satiné : 4 fr., et 5 fr. 25 c. par la poste. Le premier numéro du troisième volume paraîtra le 25 janvier prochain. Prix de l'abonnement : 3 fr. 75 c. par an pour Paris, et 5 fr. par la poste. Douze livraisons de deux feuilles chacune, paraissant le 25 de chaque mois et formant un volume chaque année. Chaque livraison, contenant 2 ou 3 pièces et quelquefois 4, se vend séparément 35 c. — Une gravure sur bois est en tête de chaque livraison.

ALMANACH DE FRANCE

POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1844.

Prix, pour Paris, 50 cent. — Pour la province, 80 cent., franco par la poste.

On lit dans la Presse : « L'Almanach de France vient de paraître ; il est arrivé à sa douzième année de publication. Nous en félicitons les éditeurs, et nous les félicitons plus encore d'avoir publié un livre qui contient les renseignements les plus utiles et les plus intéressants sur la géographie, l'histoire, la statistique, l'administration, l'industrie, le commerce, l'agriculture. Il y a aussi des articles littéraires du plus grand intérêt et de très-nombreuses et très-bonnes gravures. Les noms des auteurs, MM. Théophile Gautier, Francis Wey, Albert Lenoir, Darnis, Bailly de Merlieux, Desprez, sont une garantie du succès. L'Almanach de France se vendra cette année à cent mille exemplaires. » (2301)

En vente à la librairie de M^{me} PONNET, rue des Célestins, 5, à Lyon.

ALMANACH INDUSTRIEL ET STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Cet ouvrage sera recherché, si nous ne nous trompons, par toutes les classes, car il contient une foule de renseignements utiles et, entre autres, le tableau des distances légales, ainsi que la nomenclature exacte sous les rapports géographiques, statistiques, commerciaux et industriels des villes, bourgs et villages composant les communes du département du Rhône.

Nous croyons pouvoir prédire un grand succès à cette publication qui, par son prix modéré, est mise à la portée de tout le monde. (2305)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi vingt-trois décembre courant, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, rue Romarin, n. 7, à la vente aux enchères d'un fonds de cabaret avec matériel et agencements, et, faute d'enchérisseurs, la vente de ces agencements et du matériel s'effectuera immédiatement en détail.

Le fonds est exploité par un sieur Faure. (3782)

A VENDRE A L'AMIABLE.

En l'étude et par le ministère de M^e Préveraud, notaire à Mâcon,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située aux Boutteaux, commune de Prissé, dans la plus belle position du Mâconnais.

Cette propriété se compose :

1^o D'une jolie maison d'habitation entre cour et jardin, ayant six pièces au rez-de-chaussée et six pièces avec cabinet au 1^{er} étage, vastes greniers régnant sur le tout, caves voûtées dans lesquelles existent huit foudres pouvant contenir 340 hectolitres ;

Buanderies, écuries de six chevaux, remises, tenailleur contenant trois pressoirs à grands points et leurs agrès, et douze cuves tirant 542 hectolitres ;

Jardin d'agrément et jardin potager, faciles à arroser en toutes saisons.

2^o De huit vigneronnages comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation en très-bon état, prés, terres, vignes, pâtures et bois.

Cette propriété contient :

| | H. | A. | C. |
|--------------------------------|----|----|----|
| En jardin et sol de bâtiments. | 1 | 17 | 50 |
| En vignes. | 22 | 06 | 10 |
| En terres. | 4 | 66 | 20 |
| En prés. | 4 | 05 | 40 |
| En bois et pâtures. | 8 | 70 | 20 |

Total. 40 65 40

Cette propriété, située à sept kilomètres de Mâcon, à un demi-kilomètre de la route de Mâcon à Moulins, est d'un abord très-facile.

S'adresser à M^e Préveraud, notaire à Mâcon, dépositaire des titres de propriété, et à M^e Bruyn, notaire à Lyon. (2309)

A vendre ou à louer,

pour entrer en jouissance de suite.

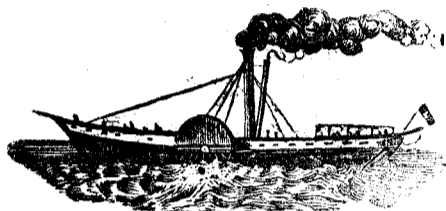
UN ATELIER DE MOULINAGE en parfait état, mu par une chute d'eau constante.

Ledit atelier, sis à Vienne (Isère), se compose de treize moulins ayant ensemble 3,600 fuseaux de neuf rangs de dévidage et de cinq rangs de doublage de 30 broches chacun, le tout dans une seule pièce au 1^{er} étage. Le second étage dépendant de la location pourrait également recevoir un second atelier, l'eau d'été étant plus que suffisante pour celui précité. Il y a appartements bourgeois et appartements pour loger les ouvriers. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à Vienne (Isère), à M. Vignat fils cadet, rue des Serruriers, n. 11, ou à Lyon, à M. Grandjean, fabricant d'instruments d'agriculture, rue Sainte-Hélène, n. 8. (381)

AVIS.

Un nouveau débit de PAPIER TIMBRÉ vient d'être ouvert au Bureau de Tabac de la place Sathonay. (2302)



VENTE VOLONTAIRE, AUX ENCHÈRES, DE TROIS BATEAUX A VAPEUR EN FER.

Le vingt-huit décembre courant, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, par le ministère de M. Auguste Janinet, courtier de commerce près la bourse de Lyon, de trois bateaux à vapeur en fer, savoir :

- 1^o Un bateau, appelé le Triton, de la force de 48 chevaux, moyenne pression ;
- 2^o Un bateau, appelé le Dauphin, de la force de 48 chevaux, moyenne pression ;
- 3^o Un bateau, appelé le Lavaret, de la force de 20 chevaux, haute pression.

Cette vente aura lieu au Comptant, par parties, le bloc réservé, dans les bureaux de la Compagnie du Haut-Rhône, cours d'Herbouville, 4, à l'heure de midi. S'adresser, pour les informations et voir les bateaux, à M. Vincent, directeur de la Compagnie, ou à M. Janinet, dépositaire du cahier des charges, cours Trocadéro, 2.

Après la vente des bateaux, les liquidateurs vendront à l'amiable le mobilier des bateaux, du comptoir, et traiteront pour la cession de la location. (2304)

A céder de suite.

ÉTUDE DE NOTAIRE à la résidence de la ville de Saint-Didier-la-Beauve (Haute-Loire), à douze kilomètres de Saint-Etienne, ayant une bonne clientèle et d'un produit de 6,000 f.

S'adresser à M. Chabot, grande rue Mercière, n. 8, au 4^e. (385)

A vendre de suite.

TERRAIN

Situé aux Brotteaux, près le Poirier-sans-Pareil, entre le cours Vitton et la rue des Émeraudes.

Il comprend une superficie de 8 à 10,000 mètres. On le cédera en partie ou en totalité, au gré de l'acquéreur. S'adresser, pour plus amples renseignements, à l'hôtel du Pré-aux-Clercs, sur les lieux. (2296)

PRIX DU COKE DE L'USINE A GAZ

De la Guillotière.

Pris à l'usine. 2 fr. 50 c.
Rendu à la porte. 2 65
— à domicile. 2 90

Des boîtes sont placées place de l'Herberie, 1, et quai de Reiz, 45, pour recevoir les demandes. Une remise de 25 centimes par 100 kilogr. sera faite pour les parties de 1,000 kilogr. et au-dessus. (2281)

Fabrique de Caout-Chouc.

MM. BILLAZ et GAYET, place de la Fromagerie, n. 5, à Lyon, se chargent de faire confectionner les manteaux et paletots sur mesure aux prix suivants :

Manteaux en caout-chouc, de . . . 35 à 50 fr.
Paletots — de . . . 30 à 45 fr.
Étoffes à vendre au mètre, de . . . 10 à 16 fr. (201)

DU 21 AU 31 DÉCEMBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES,

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à 6 heures 1/2 du matin. (5572)

Brevet d'invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires SANS SOUS-CUISSSES ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon. (388)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7260)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. (7145)

MALADIES SECRÉTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrouelles et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goitre, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

MALADIES SECRÉTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fleurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

AVIS.

Les porteurs d'actions des Moulins à Vapeur de Per-rache sont prévenus que l'assemblée générale annuelle de la Compagnie aura lieu jeudi 18 janvier prochain, à onze heures du matin. (387)

SIROP DE DIGITALE

DE LABÉLONIE, PHARMACIEN A PARIS.

Ce Sirop est prescrit avec le plus grand succès par les meilleurs médecins contre les **PALPITATIONS DE CŒUR**, oppressions, asthmes et **CATARRHES CHRONIQUES**, rhumes et toux opiniâtres, et contre les diverses **HY-DROPSIES**. — Pharmaciens dépositaires : Lyon, Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, et Lardet, place de la Préfecture ; TARARE, Michel ; VILLEFRANCHE, Ayot ; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, Briand ; NEUVILLE-SUR-SAONE, Edant ; TRIZY, Bouvier ; BOURG, Béraud, Hoste ; GEX, Giroz ; MONTLUEL, Coheux ; MACON, Lacroix ; CHALON-SUR-SAONE, Issartel, Paquelin ; MONTBRISON ; FESSY ; BOEN, Bardou ; RIVE-DE-GIER, Rigaud ; ROANNE, Mercier, Roubaud ; SAINT-ETIENNE, Martinet, Chermozou ; VIENNE, Viguié ; GRENOBLE, Savoye, place Lafayette ; LE PÉAGE, Offroy ; VOIRON, Delange ; VALENCIENNE, Reboullet ; TOURNON, à l'hospice, et, dans chaque ville, chez les pharmaciens dépositaires des remèdes spéciaux. — Toutes les bouteilles doivent être recouvertes d'une capsule en étain sur laquelle sont gravés ces mots : Sirop de Digitale de Labélonie. (3050-6679)

HORTICULTURE.

Un grand assortiment de plantes, arbres et arbustes de tout genre, provenant des établissements de M. ADRIEN SÉNÉCLAUZE, horticulteur à Bourg-Argeant (Loire), est déposé à la vente chez MM. LÉON LILLE et Comp^e, pépiniéristes et marchands grainiers, aux Brotteaux, cours Morand, 6, maison Bernard. (7317)

MESSAGERIES L'AIGLE.

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1^{er} DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie-des-Terreaux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont.
A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinais. (2284)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS, Rue Poulallerie, 19.